



RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA COMMANDE PUBLIQUE

GESTION 2024

SOMMAIRE

4	LISTE DES ACCRONYMES
5	RESUME SYNTHETIQUE CHIFFRÉ
6	RESUME EXECUTIF
8	INTRODUCTION
9	PARTIE I : GESTION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE
10	1.1. PROJETS EN PHASE DE TRANSACTION
12	1.2. SUIVI DES CONTRATS EN COURS D'EXPLOITATION
14	PARTIE II : GESTION DES MARCHES PUBLICS
15	2.1. OPERATIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
16	2.1.2. TYPES ET MISSIONS DES AUTORITES CONTRACTANTES
18	2.2. SITUATION DES TITULAIRES DES MARCHES PUBLICS
22	PARTIE III : GESTION DE LA REGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
23	3.1. DEFINITION DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS
26	3.2. GESTION DU CONTENTIEUX
31	3.3. ANALYSE DES RESULTATS DES AUDITS DES MARCHES PUBLICS
34	CONCLUSION
35	ANNEXES

LISTE DES ACRONYMES

AC	Autorité Contractante
AIP	Agence Ivoirienne de Presse
ANO	Avis de Non-Objection
ANRMP	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
ANStat	Agence Nationale de la Statistique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BRT	Bus Rapid Transit
CFA	Communauté Financière Africaine
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DUP	Décret d'Utilité Publique
MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MoU	Memorandum of Understanding
MPCP	Master Professionnel en Commande Publique
MSPM	Manager Spécialiste en Passation des Marchés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariats Public-Privé
PRC	Plan de Renforcement des Capacités
SIPF	Société Ivoirienne de Gestion du Patrimoine Ferroviaire
SIGOMAP	Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics
SODECI	Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
ZEI	Zone Economique Industrielle

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE CHIFFRÉ

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ


67

contrats en phase de transaction en 2024, dont **17 signés** (8 approuvés par le Conseil des Ministres)


47

contrats en phase d'exploitation

MARCHÉS PUBLICS


48% d'AAO

13% de gré à gré


5 510 marchés passés pour un montant de **1 403 Mds FCFA**



58% de la valeur des marchés passés sont des travaux



536 Mds FCFA, soit **38%** des marchés, pour les infrastructures et équipements collectifs



76% en 2024 contre **59%** en 2023 des marchés remportés par les PME



67% du volume des marchés attribués aux entreprises de plus de 3 années



89% des titulaires implantés dans le district dans la zone Abidjan



16% du volume et **46%** de la valeur des marchés financés par les PTF

RÉGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE


1 080

acteurs formés dont **525** de l'Administration publique, **505** du secteur privé et **50** de la société civile


254

représentants des PME formés contre 244 en 2023


365

accrédités MSPM dont 88 en 2024


201

recours dont **136** recevables


279

décisions dont **68** rendant les recours mal fondés

Conciliation


23

demandes de conciliation dont 60% pour règlement des factures des titulaires pour un montant de **8,8 Mds FCFA**


41%

des marchés audités en 2024


62%

de non-conformités relatives au « Non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation »

91%

des recommandations issues des audits mises en œuvre

L'article 3 de l'Ordonnance n°2018- 594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) dispose notamment que l'ANRMP, en collaboration avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé- (CNP-PPP), élabore le rapport général sur la commande publique.

Le présent rapport s'articule autour de trois axes principaux que sont les Partenariats Public-Privé (i), les marchés publics (ii), et la régulation de la commande publique (iii).

(i) Les partenariats public-privé

Relativement aux partenariats public-privé, il ressort un nombre relativement faible de contrats signés. En outre, la réalisation de certains marchés de construction en projets PPP, fragilise la clarté du périmètre des contrats PPP. Une part significative des projets proviennent d'offres spontanées, réduisant ainsi les marges des autorités contractantes lors des négociations. Aussi, l'absence des audits ne permet pas d'apprécier la performance globale du portefeuille des projets passés en PPP.

(ii) Les marchés publics

En ce qui concerne les marchés publics, les marchés de travaux et de fournitures sont plus importants en valeur. Ils portent sur les infrastructures et équipements collectifs et sont majoritairement passés par les ministères et projets/programmes cofinancés. Les parts des marchés publics, attribuées aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont en progression, tirées par les parts des marchés de fournitures, de services courants ou de type mixte, contrairement aux marchés de travaux ou de prestations intellectuelles.

(iii) La régulation de la commande publique

Au niveau de la définition des politiques et formation, l'évaluation du système national de passation des marchés publics a permis la mise en œuvre d'un plan d'actions de réformes. Les actions de réformes portent principalement sur la révision du Code des marchés publics afin de l'harmoniser avec les standards internationaux, le développement des outils pour l'application de l'achat public durable en vue d'améliorer la performance des ouvrages et le renforcement accru des capacités de la société civile en matière de contrôle citoyen. Pour ce qui est de l'aspect relatif au renforcement des capacités des acteurs des marchés publics, nous notons une bonne progression sur les cibles visées notamment les organisations de la société civile. Au niveau de la professionnalisation du système, deux actions majeures ont été enregistrées à savoir, un accroissement du nombre d'acteurs accrédités à la faveur du programme d'accréditation professionnelle et le lancement des premières promotions du Master Professionnel en Commande Publique (MPCP).

S'agissant de la gestion des recours, une baisse est à relever sur les contestations des résultats des appels d'offres. A contrario, les dénonciations des violations de la réglementation des marchés publics ont connu une hausse. Enfin, le faible taux de conciliation relatif au défaut de paiement, observé ces deux dernières années, constitue une entrave à la bonne exécution des marchés et nécessite la sensibilisation des autorités contractantes sur le mécanisme de conciliation.

Concernant les audits des marchés publics, l'augmentation de la taille de l'échantillon des marchés audités contribue à l'amélioration des conclusions des audits. De même, le taux satisfaisant de mise en œuvre des recommandations des audits assure une meilleure conformité des procédures aux dispositions réglementaires.

Pour corriger les insuffisances constatées, il est proposé les actions suivantes :

- sensibiliser les autorités contractantes en matière de préparation et passation des contrats de PPP ;
- réaliser périodiquement des audits des contrats de PPP en exploitation ;
- renforcer les mécanismes d'identification des besoins, afin de réorienter la dynamique des PPP vers une approche plus pilotée par l'État ;
- améliorer le cadre d'évaluation des projets de PPP,
- renforcer le dispositif d'identification des projets en PPP ;
- renforcer les capacités opérationnelles des PME en vue d'améliorer leur accès aux marchés publics ;
- impliquer davantage la société civile dans les sessions de formation en mettant l'accent sur le contrôle citoyen ;
- renforcer les capacités des autorités contractantes, notamment les communes, les établissements publics nationaux et les sociétés d'État, en matière d'élaboration des critères de qualification et d'évaluation des offres ;
- concevoir un guide pratique sur les critères d'évaluation des dossiers d'appels d'offres ;
- sensibiliser les opérateurs économiques au respect des règles de déontologie de la commande publique ;
- sensibiliser les autorités contractantes en matière de conciliation ;
- orienter les audits sur l'exécution physique des marchés.

INTRODUCTION

La commande publique constitue un levier stratégique fondamental dans la gestion des affaires publiques et le développement économique national. En tant que moyen de contractualisation de l'administration publique avec le secteur privé, il représente un enjeu majeur de gouvernance, de transparence et d'efficacité dans l'utilisation des deniers publics.

Le renforcement des exigences en matière de bonne gouvernance implique une participation citoyenne active au contrôle de l'action publique, une appropriation des mécanismes de la commande publique par l'ensemble des parties prenantes. Il devient dès lors, un gage d'efficacité et d'équité dans l'accès aux marchés publics et la promotion d'un développement économique inclusif.

Le présent rapport, régi par l'article 3 de l'Ordonnance n°2018- 594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), s'inscrit dans la perspective d'amélioration continue des pratiques en matière de commande publique. Il présente la gestion au titre de l'année 2024, des contrats de Partenariats Public-Privé (PPP), les opérations de gestion des marchés publics et la régulation de la commande publique.

Ce rapport, élaboré par l'ANRMP avec l'appui du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), identifie les forces et faiblesses, puis propose des recommandations de nature à améliorer et assainir le système de la commande publique.

Le renforcement des exigences en matière de bonne gouvernance implique une participation citoyenne active au contrôle de l'action publique, une appropriation des mécanismes de la commande publique par l'ensemble des parties prenantes.

PARTIE I

**GESTION DES
PARTENARIATS
PUBLIC-PRIVÉ**

1.1. Projets en phase de transaction

1.1.1. Projets en phase de préparation et de passation

Au titre de la gestion 2024, le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) a enregistré 67 projets en phase de transaction. Les projets en phase de transaction se trouvent aux étapes de préparation, de passation, de signature ou d'approbation.

Sur l'ensemble des projets en phase de transaction, vingt-quatre (24) projets en phase de préparation ont été enregistrés, soit douze (12) projets de moins qu'au cours de l'exercice précédent. Ces projets couvrent l'ensemble des secteurs stratégiques, notamment les infrastructures publiques, les zones industrielles, le logement social, la logistique, l'environnement, la santé, les technologies numériques ainsi que le tourisme. La moitié (12) de ces projets se trouve en phase d'études préliminaires ou de négociation de protocoles d'accord (MoU). Si les besoins sont identifiés pour la plupart par la partie publique, il ressort tout même que les opérateurs présentent des offres spontanées. A ce titre, huit (8) projets en phase de préparation émanent des offres spontanées. Il s'agit du :

- **projet Safari parc Côte d'Ivoire pour le parc national de la Marahoué** : le projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation écologique et touristique du Parc national de la Marahoué; Il émane d'une offre spontanée émise par la société SPCI reçue par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique . À la suite de cette manifestation d'intérêt, les parties ont procédé à la signature d'un protocole d'accord (MoU) en novembre 2024;

- **projet Centre d'enfouissement des boues de la Mé** : le projet est porté par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS). Il vise la mise en place d'un centre d'enfouissement des boues dans la région de la Mé. Le ministère a reçu une offre spontanée d'un opérateur privé qui a exprimé son intérêt pour le projet dans le cadre d'un PPP ;
- **projet d'exploitation du parc urbain et de l'usine de traitement des lixiviats et de production d'énergie verte d'Akouédo** : dans le cadre de ce projet, le groupement PFO / VEOLIA a soumis une offre spontanée au Gouvernement par le biais du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, à l'effet de réaliser ledit projet. Le MINHAS devrait saisir le CNP-PPP pour l'obtention des agréments administratifs requis pour engager des négociations de gré à gré ;
- **projet exploitation et maintenance de l'usine de production d'eau potable de la lagune** : le projet a été initié à la suite de la réception d'une offre spontanée soumise par l'entreprise FLUENCE au MINHAS.

Le mode de passation des contrats de PPP principalement utilisé est la négociation directe. Les projets en phase de passation sont au nombre de vingt-six (26) projets. Ces projets sont à l'étape d'études de faisabilité techniques, financières et environnementales. Pour certains projets, les études ont été réalisées par les opérateurs économiques. Pour d'autres, les opérateurs ont reçu l'autorisation d'entamer les négociations avec les autorités contractantes, tels que :

- le projet plateforme logistique pour fruits et légumes au Port Autonome d'Abidjan,
- le projet de construction de la cité bureautique de l'Agence Nationale de la Statistique (ex INS),
- le projet de surveillance et de contrôle électriques des constructions,
- le projet renouvellement du contrat d'affermage du service public de distribution publique urbaine d'eau potable.

1.1.2. Projets en phase de signature

Le CNP-PPP a enregistré dix-sept (17) contrats en phase de signature dont treize (13) ont été signés en 2024, soit trois (3) de plus par rapport en 2023, où le nombre de contrats signés était de dix (10). Certains des contrats signés ont été approuvés par le Conseil des Ministres en vue de leur entrée en vigueur. Il s'agit des contrats ci-dessous :

- le contrat d'exploitation du parc des expositions d'Abidjan,
- la délégation de service public du commissariat aérien à l'aéroport Felix Houphouët-Boigny,
- la cession de dix (10) usines de transformation de riz paddy de cinq tonnes par heure (5t/h),
- le contrat de construction et d'exploitation de la centrale solaire de Bondoukou,
- l'avenant à la convention de délégation de service public de métrologie,
- la convention de développement d'une Zone Economique Industrielle (ZEI) à Ferkessedougou pour la transformation des matières premières agricoles en Côte d'Ivoire,
- le contrat de construction de Akwaba Business Park dans le cadre de l'aérocité,
- le contrat exploitation du Guichet Unique Automobile de San Pedro (GUASP).

Encadré 1 : Résumé de l'analyse des projets en phase de transaction

L'analyse des projets en phase de transaction révèle un nombre relativement faible de contrats signés. Aussi, une part significative des projets proviennent d'offres spontanées pour lesquels les études techniques sont généralement réalisées par les opérateurs économiques. Cela réduit les marges des autorités contractantes lors des négociations. Il conviendrait de sensibiliser les autorités contractantes en matière de préparation et passation des contrats de PPP.

1.2. Suivi des contrats en cours d'exploitation

1.2.1. Modification des contrats

A fin de 2024, le CNP-PPP a enregistré 47 contrats en phase d'exploitation, dont ceux modifiés par avenant concernant :

- **la convention de concession de l'activité de remorquage des navires aux ports d'Abidjan et de San Pedro** : dans le cadre de cette convention, les autorisations administratives nécessaires au recours à une procédure de négociation directe ont été réunies en 2024. Ensuite, un comité de négociation a été mis en place. Les prochaines étapes concernent les négociations de l'avenant ;
- **le contrat de partenariat relatif au Registre National des Personnes Physiques (RNPP) pour la production de titres de séjour pour les ressortissants des pays non-membres de la CEDEAO** : Ce contrat est estimé à un montant de 2,7 milliards de FCFA. La négociation pour la modification de la rémunération et des modalités de paiement de l'opérateur économique a été achevée en 2024. Le contrat d'avenant a été transmis au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité par le CNP PPP pour signature ;
- **le contrat d'exploitation du CVET de Kossihouen** : l'avenant au contrat d'exploitation du CVET vise à augmenter les capacités d'enfouissement par la construction d'un troisième casier comprenant 9 alvéoles, pour une capacité totale de 4,7 millions de tonnes de déchets sur 5 ans, avec un coût estimé à 22,8 milliards FCFA. En 2024, le MINHAS a saisi officiellement le CNP-PPP pour initier la procédure de négociation directe. Après l'obtention des autorisations administratives nécessaires, un comité de négociation a été mis en place et a tenu sa première réunion de lancement des travaux préparatoires aux négociations ;
- **la convention de concession du transport public** : L'avenant de convention de concession pour l'exploitation du service public de transport collectif à Abidjan par la SOTRA vise à optimiser les transports publics, préparer l'intégration des modes lourds (métro et BRT), organiser les dessertes par autobus et navettes fluviales, et renforcer la régulation via l'AMUGA. L'autorisation du MFB et l'ANO du CNP-PPP nécessaires pour recourir à la négociation directe ont été obtenues en 2024. Un comité de négociation a été mis en place, les discussions ont été menées, et un procès-verbal de fin de négociation a été transmis au CNP-PPP pour validation ;
- **la convention de concession relative au système de gestion intégré, au système de transport intelligent et à la fourrière administrative** : dans le cadre de cette convention, le Ministère des Transports a engagé une procédure de révision de la convention de concession avec QUIPUX AFRIQUE SA, portant sur le système de gestion intégré, le transport intelligent et la fourrière administrative. Après saisine du CNP-PPP, un avis favorable pour une négociation directe a été obtenu, suivi du recrutement du cabinet conseils en transaction et de l'autorisation du MFB. Un comité de négociation a été mis en place, et les discussions ont conduit à la signature de l'avenant à la convention initiale ;
- **la convention de concession relative à l'exploitation du Terminal industriel polyvalent du port de San Pedro** : concernant cette convention, le Port Autonome de San Pedro a lancé une procédure pour sa révision en vue de conclure un avenant. À la suite de la saisine du CNP-PPP, celui-ci a émis un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe le 16 octobre 2024.

1.2.2. Renouvellement des contrats

Au titre de l'exercice 2024, le CNP-PPP n'a enregistré aucun nouveau contrat renouvelé. Les procédures de renouvellement en cours avaient été initiées dès l'année 2023. Elles portent sur :

- **le contrat d'affermage du service public de distribution publique urbaine d'eau potable :** ce contrat confié à la SODECI a expiré en décembre 2022. A fin 2024, le MINHAS a obtenu les autorisations nécessaires pour une négociation directe et a mis en place un comité de négociation. L'offre de la SODECI a été analysée depuis 2019. La Primature a ensuite saisi le CNP-PPP pour un projet de Communication en Conseil des Ministres, en vue de l'adoption de la convention de délégation de service public ;
- **le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la ville d'Abidjan :** suite de la résiliation du contrat initial, l'État de Côte d'Ivoire a signé en 2023 un nouveau contrat d'affermage avec la SODECI pour l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan. Les autorisations nécessaires dudit contrat ont été obtenues. Un comité de négociation a été mis en place et l'offre de la SODECI a été analysée. Le nouveau contrat est en cours de négociation.

Encadré 2 : Résumé de l'analyse des partenariats public-privé

La plupart des contrats en cours d'exploitation (81%) n'ont pas subi de modification ni renouvellement. Ce qui traduit une bonne gestion des contrats par les opérateurs économiques. Toutefois, l'absence des audits des contrats de PPP ne permet pas d'apprécier la performance globale du portefeuille des projets de PPP. Les audits des contrats en exploitation devraient être réalisés périodiquement.

PARTIE II

**GESTION DES
MARCHÉS
PUBLICS**

2.1. Opérations de passation des marchés publics

2.1.1. Modes de passation et types d'autorités contractantes

Les marchés sont passés selon les procédures concurrentielles (appels d'offres ouverts et appels d'offres restreints), les procédures non concurrentielles (avenants, lettres de commande valant marchés, marchés de gré à gré et les conventions) et les procédures simplifiées (procédures simplifiées à compétition limitée et procédures simplifiées à compétition ouverte).

En 2024, le nombre total de marchés approuvés s'élève à cinq mille cinq-cents dix (5 510), représentant un montant global de plus de 1 403 milliards de FCFA. Ces chiffres traduisent une progression de 4% en volume et de 27% en valeur par rapport à l'année 2023.

Les marchés passés par le biais des procédures concurrentielles classiques de 2024 ont connu une hausse (en point de pourcentage) par rapport à 2023, tant en volume (0,2 point de pourcentage) qu'en valeur (4,8 points de pourcentage), principalement portée par une augmentation exceptionnelle de 9,2 points de pourcentage de la valeur des marchés passés par appel d'offres ouvert.

Tableau 1 : Modes et procédures de passation des marchés publics de 2023 et 2024

MODE DE PASSATION DES MARCHÉS	Année 2023				Année 2024			
	Nombre de marchés		Montant des marchés (FCFA)		Nombre de marchés		Montant des marchés (FCFA)	
	Nbre	%	Valeurs	%	Nbre	%	Valeurs	%
Procédures classiques concurrentielles								
Appel d'offres ouvert	2 061	39,0	352 067 332 452	31,9	2 131	38,7	672 459 815 210	47,9
Appel d'offres restreint	528	10,0	324 495 550 924	29,4	578	10,5	256 575 710 506	18,3
Total procédures classiques concurrentielles	2 589	49,0	676 562 883 376	61,4	2 709	49,2	929 035 525 716	66,2
Procédures simplifiées concurrentielles								
Procédure simplifiée à compétition limitée	606	11,5	14 905 322 363	1,4	534	9,7	14 526 322 400	1
Procédure simplifiée à compétition ouverte	346	6,5	10 691 668 385	1,0	284	5,2	9 078 107 501	0,6
Total procédures simplifiées concurrentielles	952	18,0	25 596 990 748	2,3	818	14,9	23 604 429 901	1,6
Procédures non concurrentielles								
Convention	174	3,3	49 330 395 879	4,5	144	2,6	84 144 076 606	6
Avenant	267	5,0	86 716 575 844	7,9	317	5,8	63 946 074 412	4,6
Lettre de commande valant marchés	1054	19,9	100 725 023 318	9,1	1 272	23,1	124 196 428 862	8,9
Gré à gré	252	4,8	163 016 295 829	14,8	250	4,5	178 110 539 858	12,7
Total procédures non concurrentielles	1 747	33,0	399 788 290 870	36,3	1 983	36	440 397 119 738	32,2
Total général	5 288	100	1 101 948 475 074	100	5 510	100	1 403 037 075 355	100

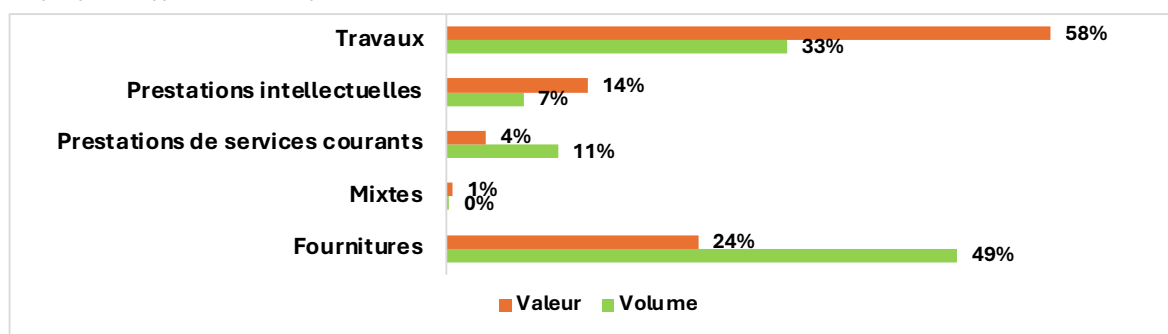
Source : ANRMP/DGMP

Les marchés publics se répartissent en plusieurs catégories, notamment :

- les marchés de fournitures, portant sur l'acquisition ou la livraison de biens, d'équipements, de matériels ainsi que de prestations de services associées ;
- les marchés de travaux, relatifs à la réalisation, la réhabilitation d'ouvrages ou l'aménagement d'infrastructures ;
- les marchés de prestations intellectuelles, incluant notamment les études, les audits, la formation ou l'assistance à la maîtrise d'œuvre ; et enfin,
- les services courants tels que l'entretien des espaces verts, des locaux, la sécurité privée ou encore la gestion de la main-d'œuvre.

En valeur, les marchés des travaux constituent près de deux tiers (2/3) du montant total des marchés passés, soit huit cent onze (811) milliards de FCFA. Aussi, qu'ils soient considérés en nombre ou en valeur, les marchés de travaux et de fournitures représentent ensemble plus de 80% des marchés passés en 2024.

Graphique 3 : Type de marchés passés en 2024



Source : ANRMP/DGMP

2.1.2. Types et missions des autorités contractantes

Les marchés passés au cours de la gestion 2024 concernent principalement l'administration centrale, les structures parapubliques, ainsi que les collectivités.

En valeur, 45% des marchés approuvés ont été passés par les projets et programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et 26% par des directions et services des ministères. Ces autorités contractantes ont passé conjointement des marchés pour un montant de mille deux (1 002) milliards de FCFA.

Tableau 2 : Types d'autorité contractante

AUTORITÉ CONTRACTANTE	Nombre de marchés		Montants des marchés (FCFA)	
	Effectif	%	Montant	Effectif
Agence d'exécution	11	0,2%	1 260 279 990	0,1%
Autorité indépendante	54	1,0%	3 025 447 997	0,2%
Commune	841	15,3%	37 353 185 634	2,7%
Conseil régional	718	13,0%	28 480 345 185	2,0%
District autonome	103	1,9%	6 968 719 501	0,5%
Etablissement public national	1 012	18,4%	83 416 249 554	5,9%
Institution	72	1,3%	5 843 566 025	0,4%
Ministère	1 319	23,9%	358 331 315 921	25,5%
Projet/programme	888	16,1%	643 713 216 107	45,9%
Société d'Etat	4942	8,9%	234 644 749 441	16,7%
Total général	5 510	100,0%	1 403 037 075 355	100,0%

Source : ANRMP/DGMP

Les marchés publics conclus s'articulent autour de neuf (9) principales missions des ministères et institutions de la République, telles qu'indiquées dans la Loi de Finance de la gestion 2024.

En termes de valeur, la mission de développement des infrastructures et équipements collectifs, représente cinq cent trente-six (536) milliards de FCFA, soit 38% des marchés publics, en cohérence avec la politique gouvernementale de modernisation des infrastructures et équipements collectifs.

La répartition des contributions par mission et structure est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Types de missions des structures contractantes

Missions	Valeurs	%
Administration Générale et Développement Economique	67 978 519 345	4,8%
Culture, Jeunesse, Sport et Loisirs	23 636 934 072	1,7%
Défense, Sécurité et justice	181 126 826 549	12,9%
Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs	536 235 755 820	38,2%
Enseignement, Formation et Recherche	166 855 868 294	11,9%
Environnement, Cadre de vie et Protection de la Nature	112 422 942 835	8,0%
Pouvoirs publics, Organes de souveraineté et Gouvernance	27 724 283 545	2,0%
Production, Développement Industriel et Commercial	107 214 609 649	7,6%
Santé et Actions sociales	115 830 372 699	8,3%
Section non identifiée - inconnue	64 010 962 547	4,6%
Total général	1 403 037 075 355	100,0%

Source : ANRMP/DGMP

Encadré 3 : Résumé de l'analyse des opérations de marchés publics

Les marchés de travaux et de fournitures sont les plus importants en valeur et concernent majoritairement les missions de développement des infrastructures et équipements collectifs des ministères et projets/programmes. Un accent particulier pourrait être mis sur les acteurs intervenant dans ce domaine en matière de renforcement des capacités.

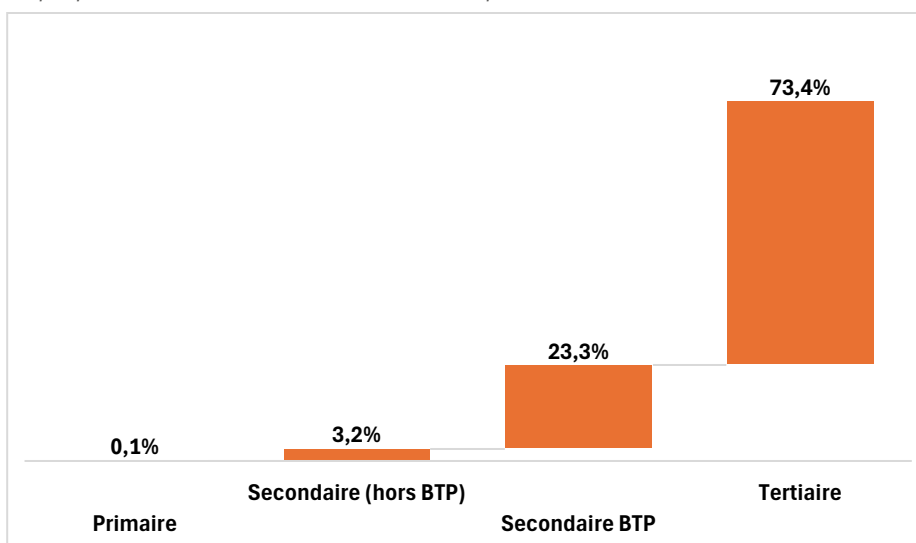
2.2. Situation des titulaires des marchés publics

2.2.1. Situation administrative

L'analyse de la situation administrative des titulaires des marchés porte sur le secteur d'activités, la zone d'implantation et le nombre d'années d'existence.

En volume, les entreprises du secteur tertiaire sont titulaires de 73% des marchés.

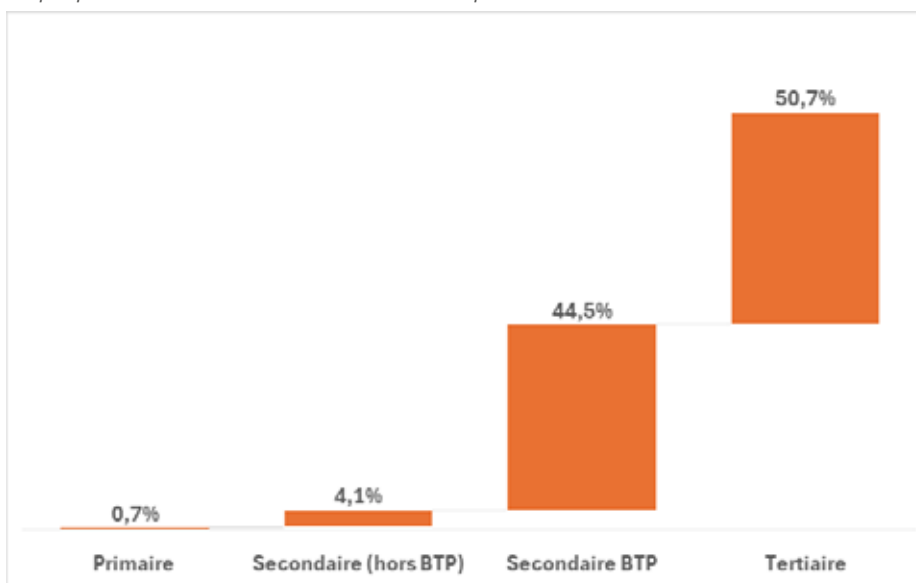
Graphique 4 : Distribution en volume des marchés par secteurs d'activités du titulaire



Source : ANRMP/ ANStat

En valeur, elles sont titulaires de 51% des marchés.

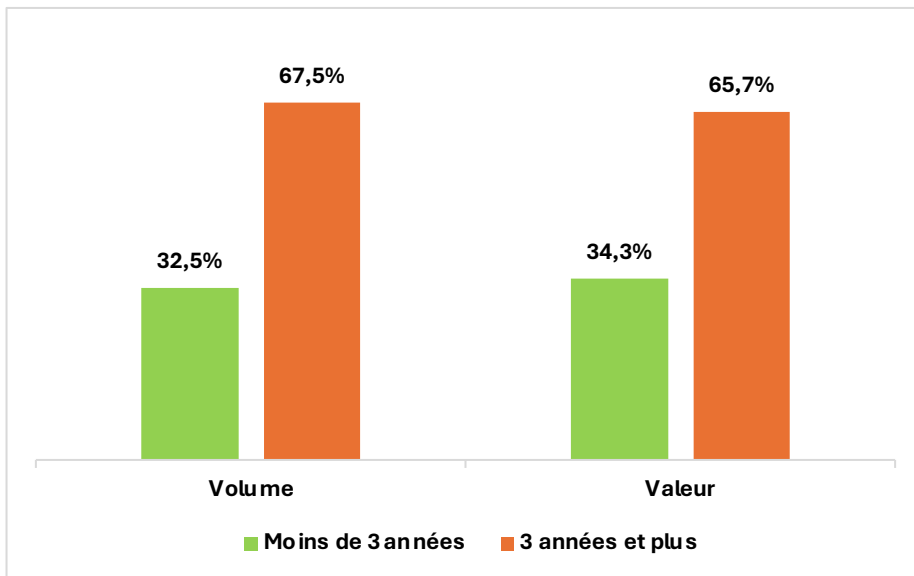
Graphique 5 : Distribution en valeur des marchés par secteurs d'activités du titulaire



Source : ANRMP/ ANStat

Les entreprises justifiant de plus de trois années d'existence ont été attributaires de 67% du volume et 66% de la valeur des marchés approuvés au cours de l'année 2024.

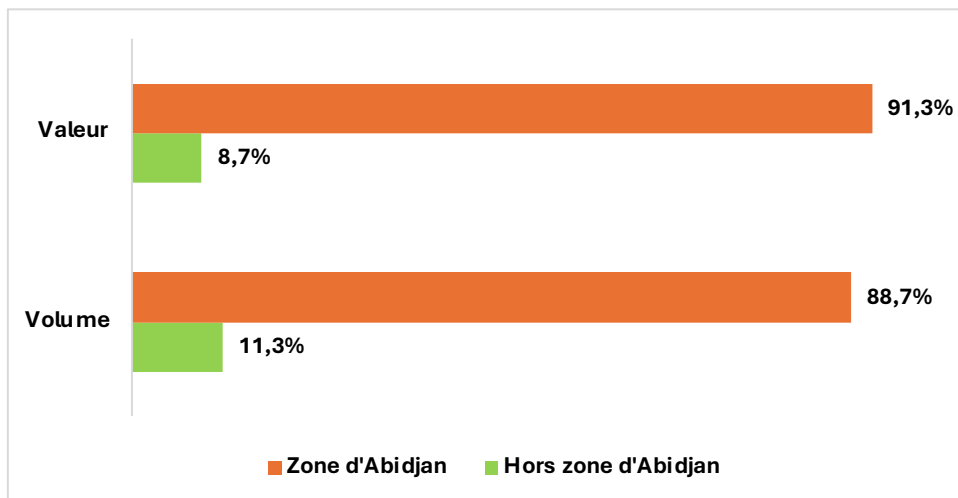
Graphique 6 : Répartition des marchés approuvés en volume et en valeur selon le nombre d'années d'existence du titulaire (%)



Source : ANRMP/ ANStat

En nombre ou en valeur, la plupart des titulaires des marchés sont situés dans la zone d'Abidjan (District d'Abidjan, Dabou et Grand Bassam).

Graphique 7 : Répartition des marchés approuvés en volume et en valeur par zone (%)

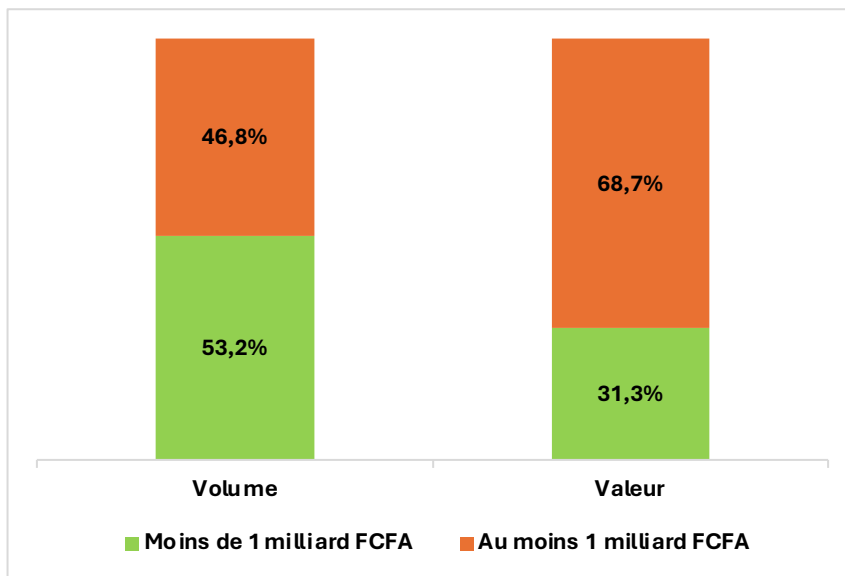


Source : ANRMP/ ANStat

2.2.2. Capacités techniques et financières

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à un milliard (1 000 000 000) de FCFA ont remporté 53% (en nombre et 31% en valeur, contre respectivement 46% et 69% pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA.

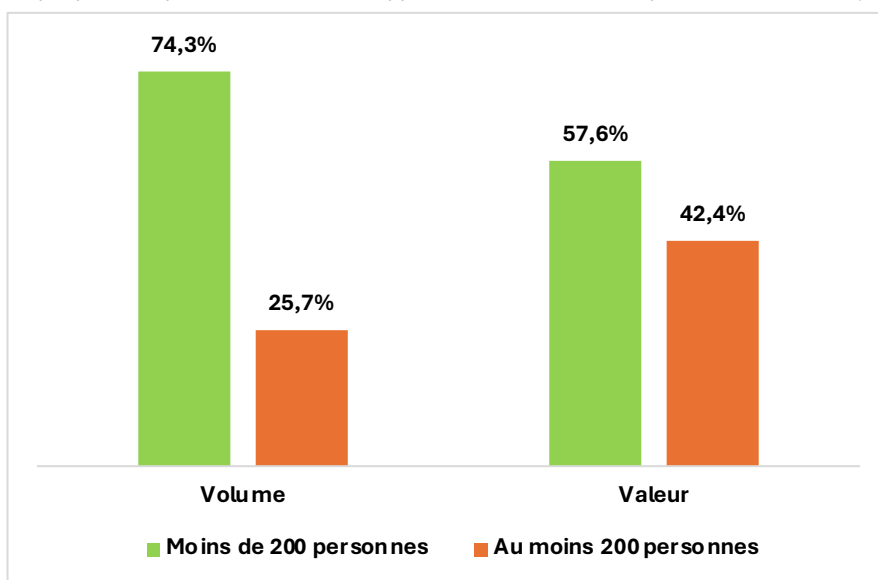
Graphique 8 : Répartition des marchés approuvés selon le chiffre d'affaires du titulaire (%)



Source : ANRMP/ ANStat

Les entreprises de moins de deux-cent (200) employés sont respectivement titulaires de 74% en nombre et 58% en valeur des marchés approuvés en 2024.

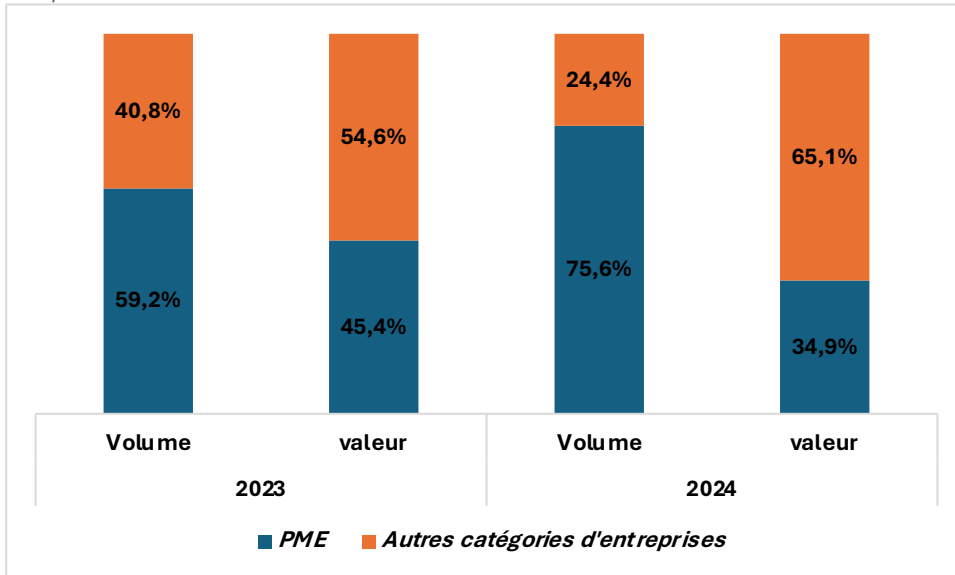
Graphique 9 : Répartition des marchés approuvés selon l'effectif du personnel du titulaire (%)



Source : ANRMP/ ANStat

La part, en volume, des marchés attribués aux PME est en forte progression, passant, de 59% en 2023 à 76% en 2024. Cependant, en valeur, les marchés attribués aux PME sur ces deux dernières années, passent de 45% en 2023 à 35% en 2024, restant toutefois au-delà du seuil de réservation fixé à 30%.

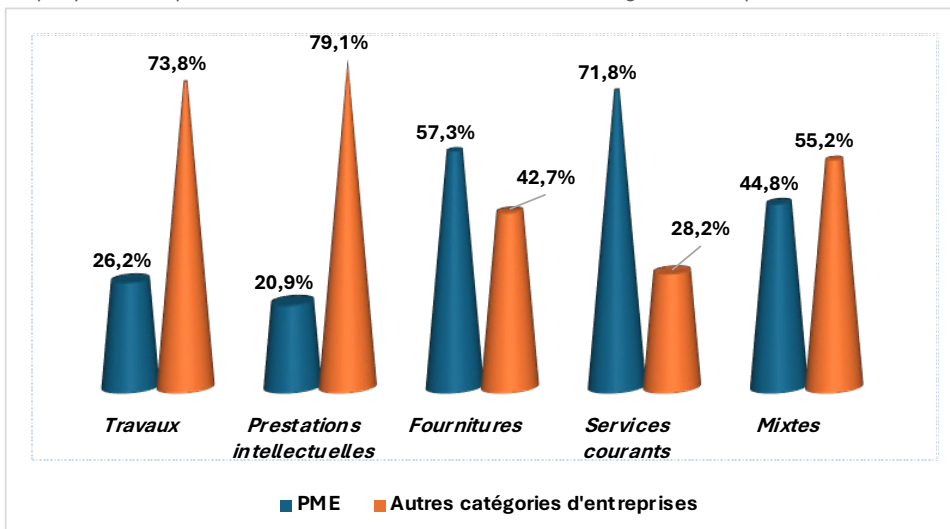
Graphique 10 : Répartition en volumes et en valeurs des marchés approuvés selon la catégorie des entreprises



Source : ANRMP/ ANStat

Les PME, quant à elles, sont plus actives sur les marchés de fournitures (57%), de services courants (71%) et les marchés de type mixte. En revanche, les PME paraissent faiblement actives sur les marchés de travaux ou de prestations intellectuelles.

Graphique 11 : Répartition en valeurs des marchés suivant la catégorie d'entreprises



Source : ANRMP/ ANStat

Encadré 4 : Résumé de l'analyse de la situation des titulaires des marchés

Les parts en volume des marchés publics, attribuées aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont en progression de 17 points de pourcentage sur la période sous revue. Les marchés de fournitures, de services courants ou de type mixte sont plus accessibles pour les PME, que les marchés de travaux ou de prestations intellectuelles.

PARTIE III

**GESTION
DE LA
REGULATION
DE LA
COMMANDE
PUBLIQUE**

3.1. Définition des politiques et renforcement des capacités des acteurs

3.1.1 Actions de définition des politiques

La mise en œuvre des actions de définition des politiques se fait également en quatre phases : (i) l'évaluation diagnostique, (ii) la planification, (iii) la mise en œuvre du Plan de Définition des Politiques (PDP) et (iv) la conduite des réformes.

L'évaluation diagnostique de l'environnement de la commande publique vise à identifier les insuffisances existantes, notamment à travers l'analyse des dispositifs réglementaires, institutionnels et opérationnels, en vue de formuler des recommandations. Elle s'appuie également sur l'exploitation des directives communautaires ou des rapports des partenaires au développement. Les recommandations ainsi formulées sont prises en compte lors de l'élaboration des Plans de Définition des Politiques (PDP) ou font l'objet de plans d'actions de réformes autonomes. Le PDP est ensuite mis en œuvre au cours de l'année. Enfin, la dernière phase du processus de définition des politiques correspond à la mise en œuvre des réformes. Le régulateur, en liaison avec les parties prenantes, procède à la validation des documents élaborés lors de la phase précédente et assure le suivi de l'adoption des projets de textes par le Gouvernement.

Au titre de la gestion 2024, l'ANRMP a réalisé plusieurs activités de définition des politiques, dont les plus essentielles portent sur l'évaluation et les réformes opérationnelles.

S'agissant de l'évaluation, l'ANRMP a procédé, à l'évaluation du système de passation des marchés publics avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) au moyen de la Méthodologie d'Évaluation des Systèmes Nationaux de Passation des Marchés (MAPS II).

Cette méthodologie consiste en une analyse comparative de quatre (4) composantes du système national des marchés publics que sont : le « Cadre législatif, réglementaire et politique (pilier 1), le « Cadre institutionnel et capacité de gestion (pilier 2) », les « Activités d'acquisition publique et pratique du marché (pilier 3) » et la « Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics (pilier 4) ».

Au regard des critères de conformité regroupés en cinquante-cinq (55) indicateurs subsidiaires, eux-mêmes regroupés en quatorze (14) indicateurs, les résultats de l'évaluation montrent que le système des marchés publics est globalement conforme aux standards internationaux.

En effet, 67% des indicateurs d'évaluation ont été conformes aux normes contre 33% qui contiennent des lacunes substantielles, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Synthèse des résultats de l'évaluation selon la méthodologie MAPS II

Piliers	Indicateurs subsidiaires sans lacunes		Indicateurs subsidiaires contenant des lacunes		Indicateurs subsidiaires contenant des lacunes substantielles		Total
	NB	%	NB	%	NB	%	
Cadre législatif, réglementaire et politique (pilier 1),	9	45	5	29	4	22	18
Cadre institutionnel et capacité de gestion (pilier 2)	4	20	2	12	8	44	14
Activités d'acquisition publique et pratique du marché (pilier 3)	0	0	1	6	5	28	6
Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics (pilier 4)	7	35	9	53	1	6	17
Total	20	100	17	100	18	100	55

Source : ANRMP/ MAPS II

Concernant les réformes opérationnelles, les outils pédagogiques (le référentiel des compétences, la maquette pédagogique, le syllabus des modules de formation) ont été élaborés en vue de la création du Master en Commande Publique, en liaison avec l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro.

3.1.2. Renforcement des capacités des acteurs

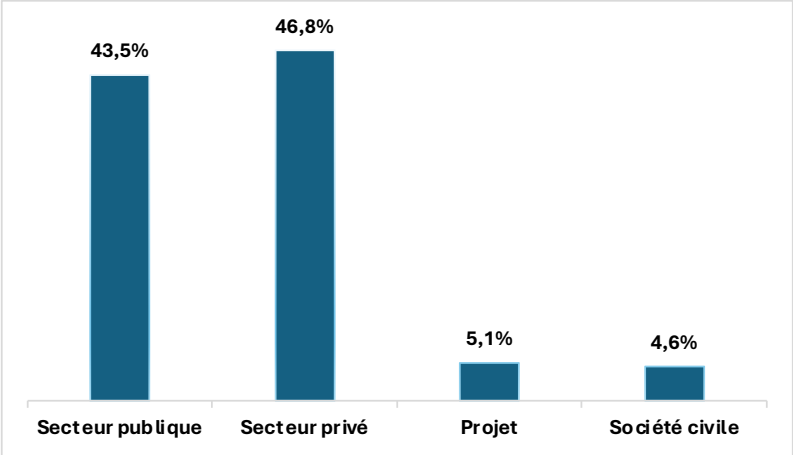
La mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des acteurs se fait en quatre phases : (i) la planification, (ii) la réalisation, (iii) le contrôle et (iv) l'évaluation.

Le plan de renforcement des capacités des acteurs de la gestion 2024 comprend dix (10) activités, réparties en quatre (4) actions de formation, quatre (4) actions de sensibilisation et deux (2) initiatives de professionnalisation.

Les actions de renforcement des capacités ont permis de former mille quatre-vingts (1 080) acteurs de la commande publique, répartis comme suit : quatre cent soixante-dix (470) du secteur public, cinq cent cinq (505) du secteur privé, cinquante-cinq (55) des projets/programmes cofinancés et cinquante (50) de la société civile.

Ce sont deux cent soixante-dix-huit (278) femmes formées, soit 25% contre 18% en 2023.

Graphique 12 : Répartition des acteurs formés



Source : ANRMP

Les sessions de sensibilisation et d'information ont mobilisé six-cent vingt et un (621) participants, soit environ 57,5 % des acteurs formés. Les sessions de formation, portées sur les cas pratiques d'élaboration des offres techniques et financières ont, quant à elles, permis le renforcement des capacités de trois-cent cinquante-neuf (359) acteurs, majoritairement issus du secteur privé (305).

Tableau 5 : ventilation des personnes formées

Action de renforcement des capacités	2023				2024			
	Administration publique	Secteur privé	Société civile	Total	Administration publique	Secteur privé	Société civile	Total
Sensibilisation / information	358	175	42	575	328	243	50	621
Formation	25	244	0	269	54	305		359
Professionalisation	59	34	1	94	100			100
Total	442	453	43	938	482	548	50	1 080

Source : ANRMP

Le programme d'accréditation a pour objectif de reconnaître officiellement les compétences techniques et professionnelles des apprenants, à travers une formation pratique débouchant sur une certification. À l'issue d'un test d'évaluation, les candidats ayant satisfait aux exigences sont titulaires du certificat de « Manager Spécialiste de la Passation des Marchés (MSPM) », délivré par l'Institut SETYM International (Canada), en partenariat avec l'École des Sciences de la Gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM).

Ce programme de professionnalisation a mobilisé au total trois-cent quatre-vingt-douze (392) participants, dont quatre-vingt-dix-neuf (99) pour l'année 2024. Le bilan des quatre éditions révèle trois-cent soixante-cinq (365) candidats accrédités, soit un taux de réussite global de 93%. Pour la session de 2024, quatre-vingt-huit (88) candidats ont été admis sur quatre-vingt-dix-neuf (99), correspondant à un taux de réussite de 89%, inférieur aux taux observés lors des précédentes éditions.

Tableau 6 : Synthèse du programme d'accréditation professionnelle

Libellé	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de candidat (a)	50	149	94	99	392
Nombre d'accrédités (b)	49	143	85	88	365
Ratio d'accréditation (c) $c=b/a*100$	98,0%	96,0%	90,4%	88,8%	93,1%

Source : ANRMP

Encadré 5 : Résumé des actions de définition des politiques et formation

Les lacunes issues de l'évaluation MAPS II devraient être corrigées par des guides, manuels ou documents standards en vue de renforcer le cadre opérationnel des marchés publics.

Le nombre des acteurs formés a progressé, passant de 938 en 2023 à 1 080 en 2024, soit une hausse de 15%. L'augmentation du nombre des personnes formées est à encourager et à soutenir par la mise en place de l'ingénierie de la formation. En outre, il serait opportun d'impliquer davantage la société civile dans les sessions de formation en mettant l'accent sur le contrôle citoyen.

3.2. Gestion du contentieux

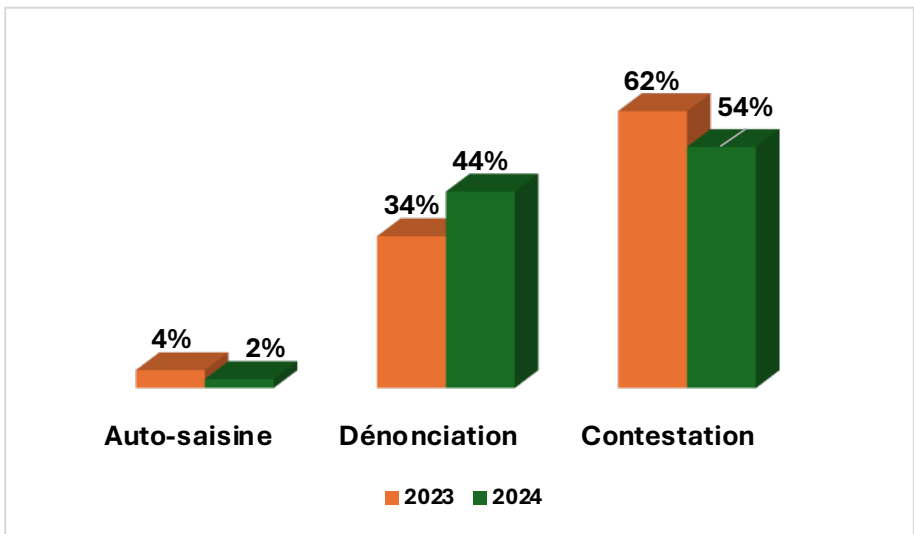
3.2.1. Recours pendant la phase de passation

Les recours enregistrés au cours de la gestion 2024 par l'Organe de régulation concernent :

- les contestations qui sont des recours formels auprès de l'Organe de régulation par des candidats ou soumissionnaires justifiant d'un intérêt légitime ou s'estimant injustement lésés dans le cadre des procédures de la commande publique ;
- les dénonciations qui sont des recours invoquant une violation de la réglementation en matière de commande publique ;
- l'auto-saisine qui est un mécanisme interne de saisine de l'Organe de régulation, en dénonciation d'un fait ou d'un acte invoquant une violation de la réglementation en matière de commande publique.

En 2024, les recours effectivement introduits par les parties prenantes au cours de la phase de passation des marchés publics ont porté principalement sur les contestations (54%) et les dénonciations (44%). De 2023 à 2024, la proportion des contestations a diminué de 8 points et celle des dénonciations a progressé de 10 points.

Graphique 13 : Type de recours



Source : ANRMP

Les correspondances physiques constituent le principal canal utilisé pour les recours. En 2024, elles représentent 93 % des moyens de saisine recensés. Les courriels représentent 6% des canaux de saisine. En revanche, le numéro vert demeure très peu sollicité, à peine 1%.

L'ANRMP a rendu deux cents soixante-dix-neuf (279) décisions, soit cent cinquante-six (156) sur la recevabilité du recours, quatre-vingt-dix-sept (97) sur le fond du recours et vingt-six (26) autres décisions.

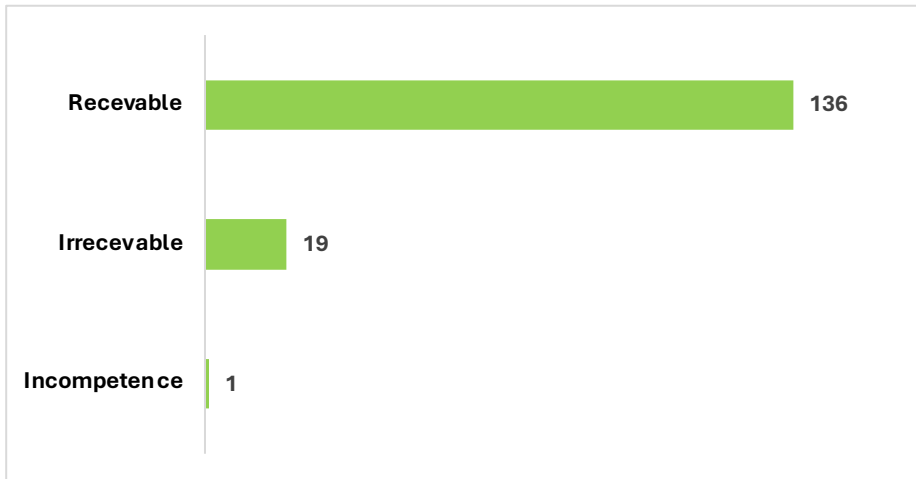
Tableau 7 : Distribution du nombre de décisions rendues

Nature de la décision	Nombre	%
Recevabilité	156	55,9%
Fond	97	34,8%
Autre	26	9,3%
Total	279	100%

Source : ANRMP

Sur ces cent cinquante-six (156) décisions rendues sur la recevabilité du recours, cent trente-six (136) ont déclaré les recours recevables, dix-neuf (19) ont déclaré les recours irrecevables. Par ailleurs, l'ANRMP s'est déclarée incompétente pour statuer sur un recours.

Graphique 14 : Distribution des décisions portant sur la recevabilité du recours

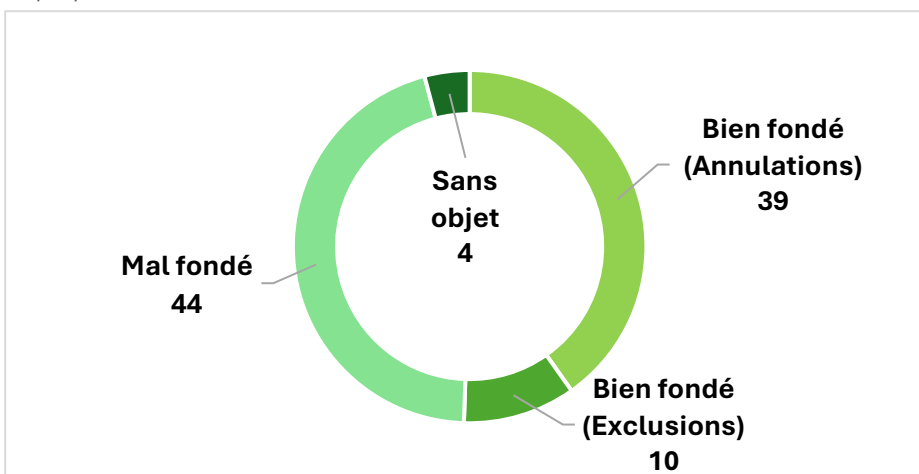


Source : ANRMP

Quatre-vingt-dix-sept (97) des cent trente-six (136) recours déclarés recevables ont fait l'objet de décisions sur le fond en 2024. Ainsi, durant la période sous revue, l'ANRMP a prononcé quarante-neuf (49) décisions rendant les recours bien fondés dont trente-neuf (39) ont abouti à l'annulation de la procédure d'appel d'offres ou des résultats et dix (10) ont exclu dix-sept (17) entreprises de toute participation à un marché public pour deux (2) ans. En outre, quarante-quatre (44) décisions ont débouté les plaignants au motif que leurs recours n'étaient pas fondés et quatre (4) autres décisions ont rendu le recours sans objet.

Les décisions portant sur le fond du reste des recours déclarés recevables (39) en 2024 ont été rendues en 2025.

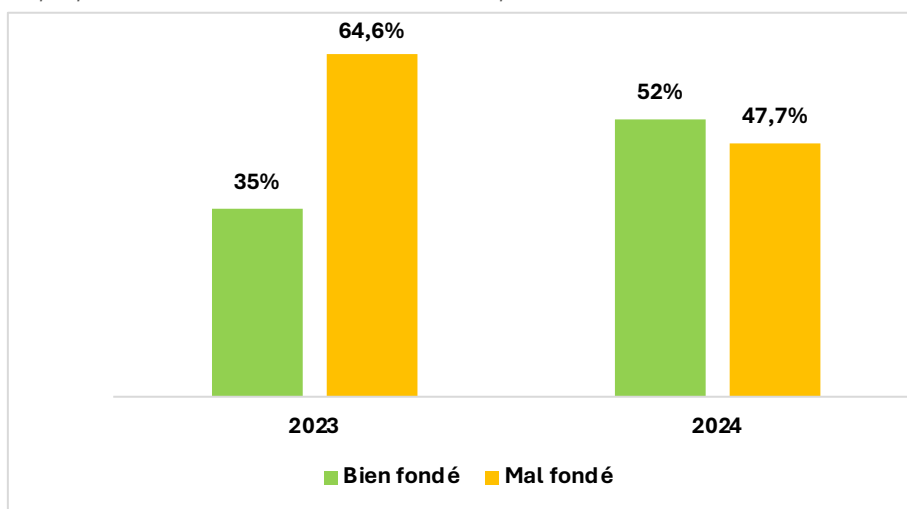
Graphique 15 : Distribution de la nature des décisions des recours déclarés recevables



Source : ANRMP

Les recours bien fondés en 2024 représentent 52% des décisions rendues par le Régulateur sur le fond. Cette proportion marque une augmentation de 17 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

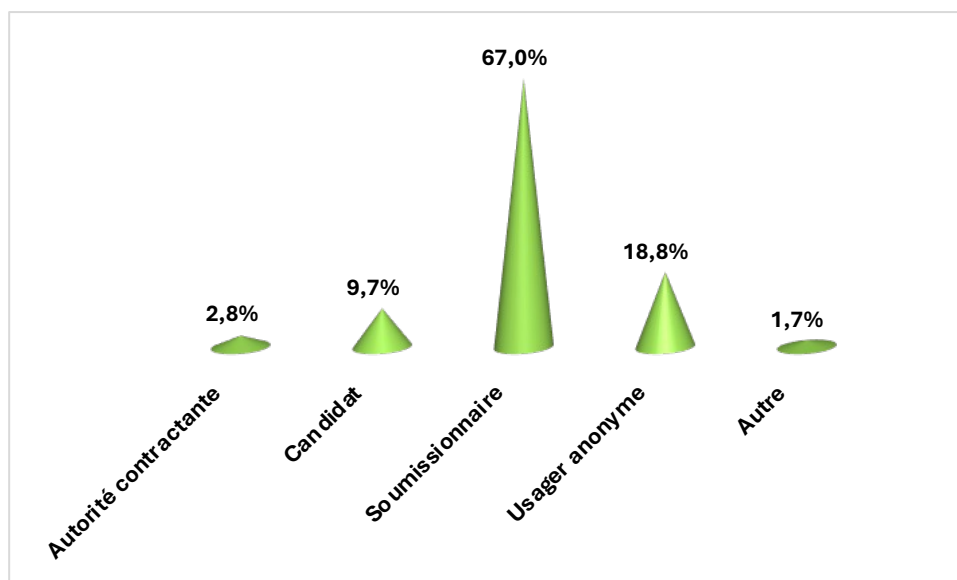
Graphique 16 : Évolution de la nature des décisions portant sur le fond des recours



Source : ANRMP

Les recours relatifs à la phase de passation des marchés sont exercés en majorité par les soumissionnaires (67%) et les usagers anonymes (19%).

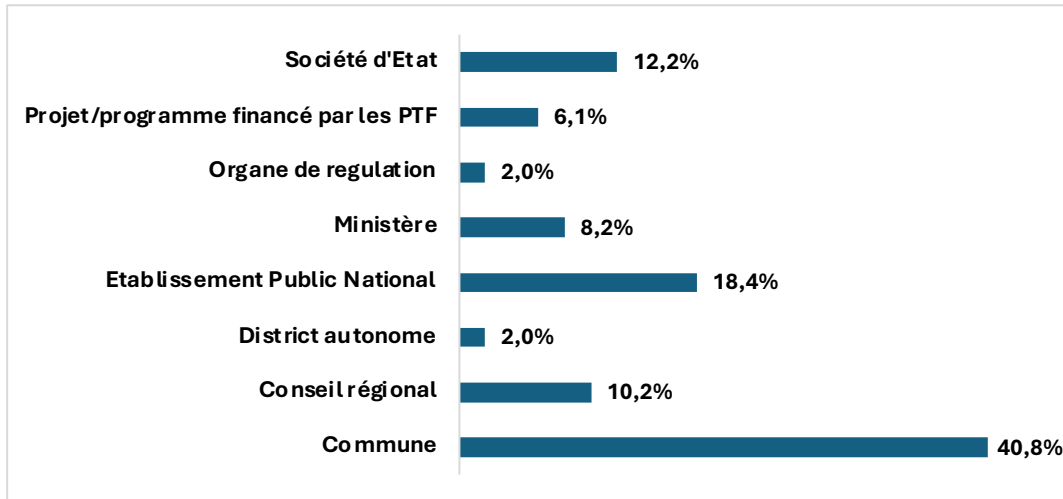
Graphique 15 : Type de requérants



Source : ANRMP

Le graphique ci-dessous montre que tous les types d'autorité contractante sont mises en cause dans les proportions quasiment identiques, à l'exception des communes qui présentent des proportions importantes.

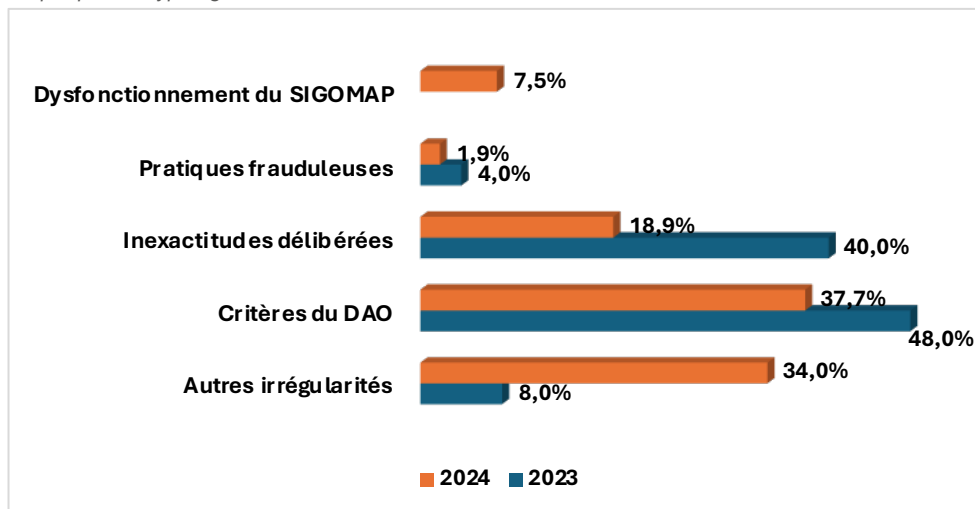
Graphique 16 : Type d'autorités contractantes mises en cause



Source : ANRMP

Sur les deux dernières années, les violations commises par les acteurs ont porté pour l'essentiel sur l'appréciation des critères contenus dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les inexactitudes délibérées. En effet, en 2023, les violations liées à l'appréciation des critères contenus dans les DAO représentaient 48% contre 38% en 2024, soit une baisse de 10 points de pourcentage. Concernant les inexactitudes délibérées, elles ont augmenté de manière significative, passant de 19% en 2023 à 40% en 2024.

Graphique 17 : Typologie des motifs de recours



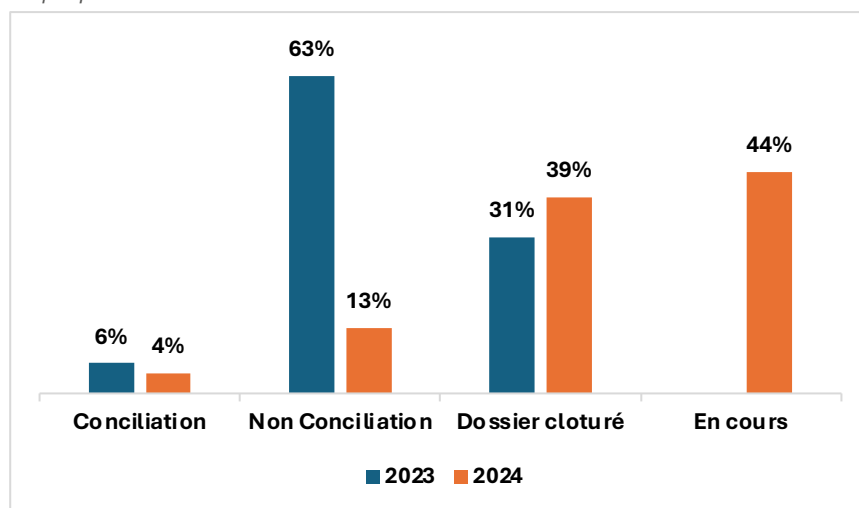
Source : ANRMP

3.2.2. Recours pendant la phase d'exécution

Les différends ou litiges nés entre les acteurs, en matière d'exécution et de règlement de marchés ou d'interprétation des clauses contractuelles sont portés devant l'Organe de régulation aux fins de conciliation. Ce recours est exercé dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la notification ou la publication de la décision ou de l'acte ou de la survenance du fait faisant grief. La procédure de conciliation donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation.

Ainsi, au cours de l'année 2024, l'Organe de régulation a été saisi de vingt-trois (23) demandes de conciliation, parmi lesquelles treize (13) ont porté sur des litiges liés au règlement de créances d'un montant total d'un milliard deux cent soixante-dix-neuf millions quatre cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1.279.413.598) de Francs FCFA. Ces demandes de recouvrement de créances ont, pour sept (7) d'entre elles, donné lieu à une non-conciliation, tandis que six (6) autres demeurent en cours de traitement dans le cadre du processus de conciliation. Seule une demande de conciliation, relative à la poursuite des prestations, a abouti à un accord entre les parties, soit un taux de conciliation effectif de 4%.

Graphique 18 : Statut des recours en conciliation



Source : ANRMP

Encadré 6 : Résumé de l'analyse des recours dans les marchés publics

Au regard du nombre relativement élevé de griefs portant sur l'appréciation des critères d'attribution contenus dans des dossiers d'appel d'offres, le renforcement des capacités des autorités contractantes, notamment les communes, les établissements publics nationaux et les sociétés d'État, en matière de formulation des critères de qualification et d'évaluation des offres s'avère nécessaire. A cet effet, la conception d'un guide pratique sur les critères d'évaluation est à envisager. En outre, l'accent devrait être mis sur la sensibilisation des opérateurs économiques en matière de respect des règles de déontologie applicables aux acteurs privés.

Le nombre particulièrement faible des conciliations alors que la majorité des requêtes en conciliation porte sur les retards de paiement, pourrait être préjudiciable pour les opérateurs économiques, et partant, constituer l'une des causes de la mauvaise exécution des marchés publics. La sensibilisation des autorités contractantes sur le mécanisme de conciliation est à privilégier.

3.3. Analyse des résultats des audits des marchés publics

3.3.1. Résultats des audits des marchés publics

L'analyse des résultats porte sur les audits des marchés passés au titre de la gestion 2023. Ces audits ont été faits sur la base d'un échantillon de deux mille huit cent trente-neuf (2 839) marchés sélectionnés sur six mille six cent vingt et six (6 626). Cet échantillon représente 43% du nombre de marchés approuvés en 2023. Les marchés audités ont une valeur de 1 087 067 072 455 FCFA sur un montant global de 2 119 261 467 889 FCFA des marchés passés, soit environ 51% de la valeur des marchés.

Les résultats de cet audit se présentent comme suit :

- les marchés dont les procédures de passation sont jugées conformes représentent 59% en volume et 64% en valeur de l'échantillon, contre 68% en volume et 76% en valeur de l'échantillon de 2022 ;
- les marchés dont les procédures de passation sont jugées non-conformes représentent 36% en volume et 33% en valeur de l'échantillon, contre 22% en volume et 19% en valeur de l'échantillon de 2022.

Les non-conformités les plus récurrentes constatées sont relatives au non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation (62% des non-conformités) qui se rapportent notamment à l'inexistence des cellules de passation des marchés publics au sein de certaines autorités contractantes et aux attributions non conformes aux critères de qualification et d'évaluation des offres du dossier d'appel d'offres de certains marchés publics.

Le tableau ci-dessous présente les constats issus de cet audit.

Tableau 8 : Distribution des non-conformités

Code	Non conformités	Nombre	%
NC 1	Non inscription du marché au PPM/ Absence du PPM (art 20.3)	71	1,7%
NC 2	Non publication des avis d'appel à concurrence (64.1)	142	3,4%
NC 3	Participation en cas d'appels à concurrence, d'un même candidat à titre individuel ou en tant que cotraitant, à plus d'une offre pour un même lot (71.4)	0	0,0%
NC 4	Défaut d'autorisation préalable de la structure administrative chargée du contrôle des marchés publics de tout avenant n'impliquant pas une variation du montant du marché initial (92.7)	3	0,1%
NC 5	Défaut d'autorisation préalable du Ministre chargé des marchés publics de tout avenant impliquant une variation du montant du marché initial (92.6)	1	0,0%
NC 6	Défaut d'autorisation préalable du Ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure de gré à gré (art 61.4)	0	0,0%
NC 7	Défaut d'autorisation préalable du Ministre chargé des marchés publics ou de son délégué pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint	8	0,2%
NC 8	Défaut de l'ANO de la DGMP sur les résultats des travaux de la COJO, pour les marchés ayant atteint le seuil fixé par arrêté	23	0,5%
NC 9	Non satisfaction aux critères techniques préalablement définis dans le dossier d'appel d'offres	3	0,1%
NC 10	Non-respect de la date et de l'heure limites d'ouverture des plis	22	0,5%
NC 11	Non-conformité de la composition de la COJO	9	0,2%
NC 12	Défaut d'information des soumissionnaires non retenus ou évincés	385	9,1%
NC 13	Absence de preuve de publication dans le BOMP de la décision d'attribution définitive	566	13,4%
NC 14	Défaut de notification de l'attribution provisoire ou définitif le cas échéant au soumissionnaire retenu	71	1,7%
NC 15	Non-respect du délai de 15 jours pour les opérations d'ouverture des plis et de jugement des offres	252	6,0%
NC 16	Approbation par une autorité non habilitée	35	0,8%
NC 17	Motif non fondé pour passer un marché de gré à gré	0	0,0%
NC 18	Non-respect des principes fondamentaux ou procédures de passation	2 634	62,3%
Total		4 225	100%

Source : ANRMP

3.3.2. Suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits

Les constats issus des audits des marchés publics font l’objet de recommandations dont la mise en œuvre par les structures auditées est suivie par l’Organe de régulation au moyen d’un dispositif mis en place, en l’occurrence la matrice de suivi des recommandations. Cette matrice contient, par autorité contractante, la liste des recommandations devant être mises œuvre, les preuves de réalisation et la période de réalisation.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits en 2024 s’inscrit dans le cadre de trois audits : ceux des gestions 2021 et 2022, ainsi que l’audit de l’état d’exécution des marchés publics des collectivités territoriales.

Ces audits ont donné lieu à la formulation de sept-cent trente-deux (732) recommandations, réparties entre deux-cent treize (213) issues de l’audit de la gestion 2021, trois-cent quarante (340) de celui portant sur la gestion 2022 et cent-soixante-dix-neuf (179) relatives à l’audit des collectivités territoriales. Les recommandations échues à fin 2024 se chiffrent à trois-cent soixante-huit (368), soit 50% du total. Le taux de mise en œuvre des recommandations échues est de 94%.

Tableau 9 : État de mise en œuvre des recommandations des audits

Nature des recommandations	Audit de la gestion 2021		Audit de la gestion 2022		Audit de l’état d’exécution des marchés publics		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Recommandations formulées	213	100	340	100	179	100	732	100
Recommandations formulées échues (a)	176	82,6	131	38,5	61	34,1	368	50,3
Recommandations formulées non échues	37	17,4	209	61,5	118	65,9	364	49,7
Recommandations échues mises en œuvre (b)	165	78,9	119	34,1	59	32,9	346	47,3
Recommandations échues non mises en œuvre	11	5,2	15	4,4	6	3,4	32	4,4
Taux de mise en œuvre des recommandations (b/a*100)	95,4	90,8	96,7	94,0	1	6	1	6

Source : ANRMP

Encadré 7 : Résumé de l’analyse des audits des marchés

Le taux de mise en œuvre des recommandations des audits est satisfaisant. Toutefois, il est constaté l’absence d’audits spécifiques à l’exécution des marchés publics. L’Organe de régulation devrait orienter les audits sur l’exécution des marchés et l’exploitation des contrats de PPP.

CONCLUSION

L'analyse du système de la commande publique, en 2024, révèle des progrès significatifs aussi bien en matière de gestion des partenariats public-privé et des marchés publics qu'en matière de régulation de la commande publique.

Toutefois, la gestion des partenariats public-privé présente des défis importants, liés au dispositif opérationnel d'évaluation des projets et de financement des études préalables.

Les marchés approuvés ont fortement augmenté, tirés par le recours accru aux procédures concurrentielles, notamment les appels d'offres ouverts, contribuant ainsi à l'amélioration des parts des marchés aux Petites et Moyennes Entreprises au-delà du seuil réglementaire, en dépit de leur contraction en 2024. Les marchés de travaux continuent de dominer, en cohérence avec la priorité accordée par le Gouvernement au développement des infrastructures et équipements collectifs.

Sur le plan institutionnel, des réformes ont été engagées, notamment la création du Master Professionnel en Commande Publique. Le système national est globalement conforme aux normes internationales, même si des lacunes subsistent, en particulier au niveau opérationnel, au regard des conclusions de l'évaluation MAPS II. Le plan d'actions issu de cette évaluation constituera le cadre de référence des futures réformes du système des marchés publics.

La fréquence des non-conciliations des dossiers relatifs au règlement des factures des titulaires des marchés est préjudiciable pour les opérateurs économiques et pourrait constituer l'une des causes de la mauvaise exécution des marchés publics. En parallèle, l'audit des marchés publics a révélé une baisse des procédures jugées non-conformes par rapport à l'année précédente, soulignant l'importance de poursuivre les efforts de renforcement des capacités des acteurs et de mise en œuvre des recommandations.

En outre, le taux élevé de mise en œuvre des recommandations issues des audits illustre l'engagement des parties prenantes à améliorer la gouvernance de la commande publique.

Les recommandations proposées dans le cadre de ce rapport portent sur le renforcement des capacités des acteurs, la professionnalisation, l'implication accrue de la société civile, la promotion des mécanismes de conciliation et la conduite d'audits axés sur l'exécution des marchés.

(...) la gestion des partenariats public-privé présente des défis importants, liés au dispositif opérationnel d'évaluation des projets et de financement des études préalables.



ANNEXES

Annexe 1 : Projets en phase de préparation

Projets	Ministères	État d'avancement à fin 2024
Réhabilitation du siège du Trésor Public	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité	Présentation d'une offre technique et financière de l'opérateur. Élaboration d'un projet d'accord de développement entre l'État et l'opérateur ; Validation de l'accord de développement. Signature de l'accord de développement
Construction d'une usine de production d'aliments pour poissons à Kossou et de l'écloserie de Jacquville	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Signature d'un MoU avec l'opérateur ; Réalisation d'études préliminaires par l'opérateur en cours
Projet de création et d'aménagement de la zone industrielle de Yamoussoukro	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Signature d'un MoU avec l'opérateur ; Réalisation d'études préliminaires par l'opérateur en cours
Projet de création et d'aménagement de la zone industrielle de Bouaké	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Signature d'un MoU avec l'opérateur ; Réalisation d'études préliminaires par l'opérateur en cours
Programmes de logements abordables en ppp	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Contrat entre l'État de Côte d'Ivoire et la SFI pour la transaction (mai 2022) ; Réalisation des phases 1 et 2 : due diligence et sélection du partenaire privé de juin 2023 à avril 2024
Revalorisation du patrimoine immobilier et foncier de la SIPF au plateau : « rail city »	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Réception de la Manifestation d'intérêt de l'opérateur TASSEC ; Élaboration et signature du protocole d'accord par les parties en sep. 2023 ; Réalisation des études par l'opérateur Saisine du CNP-PPP pour ANO. ANO du CNP-PPP en sep. 2024
Plateforme logistique d'Odienné	Ministère des Transports	Saisine informelle du CNP-PPP à la suite de la manifestation d'intérêt d'un opérateur pour le financement du projet ; Réunion de présentation et structuration du projet avec la partie État
Safari parc côte d'ivoire pour le parc national de la Marahoué	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique	Réception d'une offre spontanée de la société SPCI ; Signature d'un MoU en novembre 2024
Centre d'enfouissement des boues de la Mé	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Réception d'une offre spontanée de l'opérateur
Plateforme logistique et parking à camions	Ministère des Transports	Transmission au CNP-PPP de la manifestation d'intérêt de ATOM LOGISTICS ; Réunion de présentation du projet avec la partie publique et l'opérateur ; Études réalisées par GIDE et AXELCIUM

Projets	Ministères	État d'avancement à fin 2024
Construction et installation de chambres froides au marché de gros de Bouaké	Marché de gros de Bouaké	Présentation du projet au CNP-PPP et au MCI ; Préparation et validation d'un MoU entre le MCI et CANTEK pour la réalisation des études de faisabilité ; Signature d'un MoU par les parties le 02/11/2024
Transport de produits médicaux et biomédicaux par drone	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Phase pilote en cours à Daloa ; MoU et données de la phase pilote disponibles ; Présentation du projet au CNP-PPP en vue de son extension ; Saisine du CNP-PPP par le MSHPCMU le 17/05/2024 ; Transmission du document de cadrage du projet à l'opérateur ; Réception de l'offre de l'opérateur
Projet de construction du marché communal et de la gare routière de Dimbokro	Commune de Dimbokro	Réalisation d'une visite de site par la partie publique ; Proposition des coûts pour la réalisation des études et des travaux ; Réalisation des études préliminaires ; Transmission d'une offre technique et financière au CNP-PPP par l'opérateur
Projet de construction du pont de Dimbokro	Commune de Dimbokro	Réalisation d'une visite de site par la partie publique ; Manifestation d'intérêt de PRESTICOM ; Proposition d'un MoU pour la réalisation des études
Projet « grand-Bassam, terre des légendes »	État de Côte d'Ivoire	Note de synthèse du Cabinet Synaps ; État des lieux du site établi par la Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC) du MCLU ; Note au PM pour demander la prise d'une DUP sur le site du projet afin de sécuriser le Projet
Projet de construction de tours jumelles (AIP)	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Signature du MoU
Projet de rénovation et d'exploitation du complexe hôtelier « relais paillote » de Jacquerville	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Saisine du CNP-PPP, en date du 23 janvier 2024 ; ANO du CNP-PPP du 02 août 2024
Projet d'exploitation du parc urbain et de l'usine de traitement des lixiviats et de production d'énergie verte d'Akouédo	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Réception d'une offre spontanée de l'opérateur
Exploitation et maintenance de l'usine de production d'eau potable de la lagune	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	Réception d'une offre spontanée de l'opérateur

Projets	Ministères	État d'avancement à fin 2024
Extension et d'exploitation du réseau national haut débit	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Étude d'opérationnalisation du RNHD réalisée par le cabinet TACTIS pour le compte de l'ANSUT ; Restitution de l'étude réalisée par le cabinet TACTIS
Développement de l'aquaculture en côte d'ivoire	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)	Transmission du document de cadrage du projet à l'opérateur ; Réception des observations de l'opérateur sur le document de cadrage transmis ; Document de cadrage stabilisé transmis à l'opérateur ; Transmission par l'opérateur d'une offre incomplète
Construction d'une casse moderne à N'Dotré	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Saisine du CNP-PPP par le MCI ; Transmission du document de cadrage du projet à l'opérateur ; Transmission par l'opérateur de son offre engageante ; Révision de l'offre pour le phasage du projet
Projet de construction et d'équipement de la nouvelle imprimerie nationale de côte d'ivoire	Secrétariat Général du Gouvernement/ Ministère des Finances et du Budget	Transmission du document de cadrage du projet à l'opérateur ; Finalisation des études ; Transmission par l'opérateur de son offre engageante. Transmission du projet de MoU à l'opérateur
Mise en service d'un cyclotron, d'un PET et d'un pet scan	Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Réunion de présentation du projet au CNP-PPP ; Saisine du CNP-PPP par le MSHPCMU en date du 12 décembre 2024

Source : CNP-PPP

Annexe 2 : Projets en passation

Projets	Ministères	État d'avancement à fin 2024
PLATEFORME LOGISTIQUE POUR FRUITS ET LÉGUMES AU PORT AUTONOME D'ABIDJAN	Ministère des Transports (MT)	Transmissions du document de cadrage du projet à l'opérateur ; Réception des observations de l'opérateur sur le document de cadrage transmis ; Document de cadrage stabilisé transmis à l'opérateur ; Projet de contrat transmis à l'opérateur ; Transmission par l'opérateur de son offre engageante
CONSTRUCTION DES LYCÉES PROFESSIONNELS	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Document de cadrage et MoU transmis à l'opérateur MoU signé par l'opérateur
RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS PRÉCAIRES DE BORIBANA ET DE SÉBROKO	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)	Transmission d'un projet de MoU au CNP-PPP ; Site libéré de toutes occupations ; Études de faisabilité complétées ; Master plan de l'aménagement du site proposé ; Version numérique du Projet disponible
RÉHABILITATION DE LA FORÊT CLASSÉE DU HAUT-SASSANDRA	Ministère des Eaux et Forêts	Saisine du CNP-PPP par le Ministère des Eaux et Forêts pour avis préalable ; Obtention des différentes autorisations administratives pour la négociation directe ; Négociation achevée et contrat paraphé
EXPLOITATION DU BRT EST-OUEST D'ABIDJAN	Ministère des Transports (MT)	Structuration du projet achevée ; Appel d'Offres des travaux d'infrastructure lancé ; Appel d'Offres pour la sélection de l'opérateur exploitant du BRT lancé (phase de présélection) ; Finalisation de la présélection des candidats (Keolis et Mériidiam) Résiliation du contrat des premiers conseils en transaction et recrutement de nouveaux conseils en transaction ; Transmission du Dossier d'Appel d'Offres technique aux candidats présélectionnés
CONSTRUCTION DE LA CITÉ BUREAUTIQUE DE L'AGENCE NATIONALE DES STATISTIQUES (EX INS)	Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement	Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe ; Autorisation du Ministre des Finances et du Budget pour le recours à la négociation directe ; Élaboration d'un projet de contrat par le CNP-PPP ; Mise en place du comité de négociation Début des négociations

Projets	Ministères	État d'avancement à fin 2024
RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA VILLE D'ABIDJAN	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	Obtention des autorisations administratives pour le recours à la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation ; Stabilisation technique, juridique et financière du projet en 2019 ; Saisine du CNP-PPP par la Primature pour l'obtention d'un projet de CCM en vue de l'adoption de la Convention de DSP
PROJET DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DES CONSTRUCTIONS	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)	Signature d'un MoU avec l'opérateur pour la réalisation d'une phase pilote ; Transmission de l'offre de l'opérateur ; Obtention des autorisations administratives pour le recours à la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation ; Finalisation de la stabilisation technique du projet
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE URBAINE D'EAU POTABLE	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	Saisine du CNP-PPP par le MINHAS pour avis préalable ; Obtention des autorisations administratives pour le recours à la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation ; Transmission des clarifications et réponses aux préoccupations de la SODECI (05/07/2024) ; Réception et analyse de l'offre technique et financière de la SODECI ; Négociation du contrat en cours
AVENANT À LA CONVENTION DE CONCESSION DE L'ACTIVITÉ DE REMORQUAGE DE NAVIRES, AUX PORTS D'ABIDJAN ET DE SAN PEDRO	Ministère des Transports (MT)	Obtention des autorisations administratives pour le recours à la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation
EXPLOITATION DES USINES D'EAU POTABLE DE BOUAKÉ ET SAN PEDRO	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	Saisine du CNP-PPP par le MINHAS pour avis préalable ; Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe ; Autorisation du Ministre des Finances et du Budget ; Négociations achevées ; Paraphe des contrats en cours ; Mise en place du comité de négociation en cours
HÔTELS PRÉSIDENTIEL ET PARLEMENTAIRE DE YAMOOUSSOUKRO	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de L'État et des Entreprises Publiques	Obtention des différentes autorisations administratives pour la négociation directe ; Élaboration d'un projet de contrat de gestion par le CNP-PPP ; Négociations achevées ; Signature du contrat en cours

Projets	Ministères	État d'avancement à fin 2024
CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 30 MWC À KONG	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	Saisine du CNP-PPP par le Ministère des Mines du Pétrole et de l'Énergie ; Signature d'un protocole d'accord ; Réalisation des études de faisabilité techniques, financières et environnementales ; Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe
CENTRALE SOLAIRE DE 30 MWC À KATIOLA	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie	Saisine du CNP-PPP par le Ministère des Mines du Pétrole et de l'Énergie ; Signature d'un protocole d'accord ; Réalisation des études de faisabilité techniques, financières et environnementales ; Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe
AVENANT RELATIF AU CONTRAT RNPP POUR LA PRODUCTION DE TITRES DE SÉJOUR POUR LES RESSORTISSANTS DES PAYS NON MEMBRES DE LA CEDEAO	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Obtention des autorisations administratives pour la négociation de l'avenant ; Mise en place d'un comité de négociation ; Négociation achevée et PV signé ; Avenant paraphé et transmis au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité par le CNP PPP pour signature
RECYCLAGE PHYSIQUE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET PNEUS USAGÉS (D3E)	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique	Obtention des autorisations administratives pour la négociation directe en 2019 ; Transmission d'un document de cadrage à l'opérateur (la SAR) en 2019 ; Réception de l'offre de l'opérateur en 2023 (retard lié aux difficultés de mise en œuvre du contrat SGS relatif à l'écotaxe du fait des barèmes jugés inacceptables par les opérateurs économiques) ; Constitution du comité de négociation
TERMINAL À ENGRAIS ET MARCHANDISES DIVERSES AU PORT AUTONOME D'ABIDJAN (PAA)	Port Autonome d'Abidjan	Saisine du CNP-PPP par le Port Autonome d'Abidjan pour avis préalable ; Obtention des autorisations administratives pour la négociation de l'avenant ; Mise en place d'un comité de négociation ; Transmission d'un document de cadrage à l'opérateur
RÉNOVATION ET EXPLOITATION DES HÔTELS HAMBOL DE KATIOLA ET DE LA PAIX DE DAOUKRO	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques	Saisine du CNP-PPP par le DG de la SONAPIE ; Émission d'un avis de non objection pour le recours à la négociation directe
AVENANT AU CONTRAT D'EXPLOITATION DU CVET DE KOSSIHOUEN	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	Saisine officielle du CNP-PPP par le MINHAS ; Obtention des différentes autorisations administratives pour la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation et organisation de la première réunion du comité de négociation

Projets	Ministères	État d'avancement à fin 2024
RÉVISION DE LA CONVENTION DE CONCESSION SOTRA	Ministère des Transports	Obtention des différentes autorisations administratives pour le recours à la négociation directe (ANO CNP-PPP et autorisation du MFB) ; Mise en place d'un comité de négociation ; Négociation de l'avenant ; Transmission du PV de fin de négociation au CNP-PPP
NOUVEAU SYSTÈME D'IMMATRICULATION INITIALE DES VÉHICULES (NSIIV)	Ministère des Transports	Saisine du CNP-PPP par le Ministère des Transports pour avis préalable ; Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe ; Autorisation du Ministre des Finances et du Budget en cours d'obtention ; Mise en place du comité de négociation ; Négociation en cours
AVENANT À LA CONVENTION DE CONCESSION RELATIVE AU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ, AU SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT ET À LA FOURRIÈRE ADMINISTRATIVE	Ministère des Transports	Saisine du CNP-PPP par le Ministère des Transports pour avis préalable ; Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe ; Recrutement par le CNP-PPP des conseils en transaction
PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE DES TERMINAUX MOBILES EN CÔTE D'IVOIRE	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	Saisine du CNP-PPP par le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation pour avis préalable ; Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe
AVENANT CONVENTION DE CONCESSION RELATIVE À L'EXPLOITATION DU TERMINAL INDUSTRIEL POLYVALENT DU PORT DE SAN PEDRO	Port Autonome de San Pedro	Saisine du CNP-PPP par le Port Autonome de San Pedro pour avis préalable ; Émission d'un avis préalable favorable pour le recours à la négociation directe le 16 octobre 2024
MODERNISATION ET GESTION INTERCOMMUNALE DES DÉCHETS SOLIDES DES VILLES DE L'INTÉRIEUR	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	Contrat entre l'État de Côte d'Ivoire et la SFI pour les besoins de la transaction (mai 2024) ; Lancement de la mission de la SFI (juillet 2024) ; Élaboration des dossiers de préqualification dans le cadre de l'appel d'offres
OPTIMISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES DSMA À ABIDJAN	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	Contrat entre l'État de Côte d'Ivoire et la SFI pour les besoins de la transaction (mai 2024) ; Lancement de la mission de la SFI (juillet 2024) ; Élaboration des dossiers de préqualification dans le cadre de l'appel d'offres

Source : CNP-PPP

Annexe 3 : Suivi des contrats PPP signés

Intitulé du contrat	Autorité contractante	Date de signature
Contrats finalisés en 2024		
SYSTÈME D'IDENTIFICATION, DE TRAÇABILITÉ ET D'AUTHENTIFICATION DES PRODUITS DU TABAC EN CÔTE D'IVOIRE	MCI/ MSHP-CMU/ MF	Offres évaluées et attributaire provisoire sélectionné ; Négociations achevées ; - Contrat signé et approuvé en Conseil des Ministres ; Préparation de l'entrée en vigueur du contrat ; Recrutement de l'ATMO (par le CNP-PPP) en vue d'accompagner l'État dans la phase d'implémentation de la solution par l'opérateur
EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS D'ABIDJAN	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	- Transmission de l'offre du Groupement PFO/ GL Events pour la gestion et exploitation du PEA à l'État ; - Obtention des différentes autorisations administratives pour le recours à la négociation directe (2023) ; - Démarrage des séances de stabilisation du projet et du contrat (2023) ; Négociation et signature du contrat (mars 2024) ; Approbation du contrat en Conseil des Ministres (mars 2024)
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE COMMISSARIAT AÉRIEN A L'AÉROPORT FELIX HOUPHOUËT- BOIGNY	Ministère des Transports (MT)	- Négociations finalisées en 2023 ; - Signature du contrat par les différentes parties en 2024 ; -Approbation du contrat en Conseil
CONCESSION DE LA SÛRETÉ AU PORT AUTONOME D'ABIDJAN	Ministère des Transports / Port Autonome d'Abidjan	Obtention des différentes autorisations administratives pour la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation ; Négociation achevée et PV signé ; Signature du contrat
CONSTRUCTION DE MARCHÉ CENTRAL D'ABOBO	Commune d'Abobo	Contrat signé (mars 2024) Organisation du bouclage financier ; Installation du chantier pour le démarrage des travaux anticipés Démarrage des travaux anticipés
CESSION DE 10 USINES DE TRANSFORMATION DE RIZ PADDY DE 5T/H	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Contrats signés (avril 2024) ; Organisation de l'approbation des contrats en Conseil des Ministres ; Approbation des contrats en Conseil des Ministres le 1er août 2024
SYMPHONIE	Ministère des Mines	Obtention des différentes autorisations administratives pour la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation ; Négociation achevée et PV signé ; Signature du contrat

Intitulé du contrat	Autorité contractante	Date de signature
CENTRALE SOLAIRE DE Ferké	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Contrat signé (mars 2024) ; Organisation du bouclage financier ; Installation du chantier pour le démarrage des travaux anticipés
CENTRALE SOLAIRE DE BONDOKOU	Ministère des Mines	Contrats signés (avril 2024) ; Organisation de l'approbation des contrats en Conseil des Ministres
CESSION DES ACTIFS COMPOSANT L'UNITÉ INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE RIZ PADDY DE GAGNOA	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	Offres technique et financière stabilisées ; Recrutement des conseillers en transaction de l'État ; Émission de l'ANO du CNP-PPP ; Négociations achevées ; Signature du contrat par la partie publique
AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE MÉTROLOGIE	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Obtention des différentes autorisations administratives pour le recours à l'avenant ; Négociation de l'avenant ; Avenant paraphé par la partie publique et l'opérateur ; Signature de l'avenant ; Approbation de l'avenant en Conseil des Ministres
SERENA VILLAGE		Signé en novembre 2024
AVENANT N°4 SOCOPRIM		
Contrats finalisés en 2023 et suivi au cours de l'année 2024		
DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE A FERKESSÉDOUGOU POUR LA TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES EN CÔTE D'IVOIRE (ZEI)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	pour le recours à la négociation directe ; Mise en place du comité de négociation ; Négociations achevées ; Contrat paraphé par la partie publique et l'opérateur ; Approbation du contrat en Conseil des Ministres
DÉVELOPPEMENT D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE A SAN PEDRO POUR LA TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES EN CÔTE D'IVOIRE (ZEI)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Mise en place du comité de négociation ; Négociations achevées ; Contrat paraphé par la partie publique et l'opérateur

Intitulé du contrat	Autorité contractante	Date de signature
AKWABA BUSINESS PARK DANS LE CADRE DE L'AÉROCITÉ	Ministère des Transport	Contrat signé en 2022 ; Finalisation des annexes nécessaires à l'entrée en vigueur (2023) ; Approbation du contrat en Conseil des Ministres (2023) ; Entrée en vigueur du contrat (juin 2024)
GUICHET UNIQUE AUTOMOBILE DE SAN PEDRO (GUASP)	Ministère des Transports	Signature du contrat en 2023 ; Approbation du contrat en Conseil des Ministres

Source : CNP-PPP

Annexe 4 : Listes des projets en exploitation

Intitulé du contrat	Autorité contractante	Opérateurs
Renouvellement du Contrat d'affermage du Service Public De Distribution Publique Urbaine D'eau Potable	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	SODECI
Plateforme Logistique pour Fruits et Légumes au Port Autonome D'Abidjan	Ministère des Transports (MT)	TANGER MED
Construction des Lycées Professionnels	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	ARCHI 2000 /AITX
Exploitation DU BRT EST-OUEST D'ABIDJAN	Ministère des Transports (MT)	N/A
CONSTRUCTION DE LA cité bureautique de l'agence Nationale des statistiques (Ex-INS)	Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement	UNISERV BTP
RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF De la ville D'ABIDJAN	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	SODECI
Renouvellement d'un contrat d'affermage du Service Public de Distribution Publique Urbaine d'eau Potable	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	SODECI
Avenant à la Convention de ce Concession de l'Activité de Remorquage des Navires aux Ports d'Abidjan et de San Pedro	Ministère des Transports (MT)	IRES
HOTELS PRESIDENT et Parlementaire de Yamoussoukro	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de L'Etat et des Entreprises Publiques	LEGACY HOSPITALITY SERVICES LIMITED
CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE De 30 MWC A KONG	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	AFRICA VIA CENTRALE SOLAIRE
CENTRALE SOLAIRE DE 30 MWC A KATIOLA	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	JC MONT FORT CENTRALE SOLAIRE
Avenant Relatif au Contrat RNPP pour la Production de Titres de Séjour pour les Ressortissants des pays non-membres de la CEDEAO	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	SEMLEX COTE D'IVOIRE
Recyclage physique des déchets d'équipements électriques, électroniques et pneus usagés (D3E)	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique	SAR
TERMINAL A ENGRAIS ET MARCHANDI DIVERSES AU PORT AUTONOME D'ABIDJAN (PAA)	Port Autonome d'Abidjan	R-LOGITECH
RENOVATION, EXPLOITATION, DES HOTELS HAMBOL DE KATIOLA ET DE LA PAIX DE DAOUKRO	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de L'Etat et des Entreprises Publiques	HÔTEL FAMAH
AVENANT AU CONTRAT D'EXPLOITATION DU CVET DE KOSSIHOUEN	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	CLEAN EBURNIE

Intitulé du contrat	Autorité contractante	Opérateurs
REVISION DE LA CONVENTION DE CONCESSION SOTRA	Ministère des Transports	SOCIETE DES TRANSPORTS ABIDJANAIS (SOTRA)
NOUVEAU SYSTÈME D'IMMATRICULATION INITIALE DES VEHICULES (NSIIV)	Ministère des Transports e	EMU-CI
AVENANT À LA CONVENTION DE CONCESSION RELATIVE AU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ, AU SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT ET À LA FOURRIÈRE ADMINISTRATIVE	Ministère des Transports	QUIPUX AFRIQUE SA
PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE DES TERMINAUX MOBILES EN CÔTE D'IVOIRE	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation	MERSY – CI
AVENANT –CONVENTION DE CONCESSION RELATIVE À L'EXPLOITATION DU TERMINAL INDUSTRIEL POLYVALENT DU PORT DE SAN PEDRO	Port Autonome de San Pedro	Terminal Industriel Polyvalent de San Pedro
MODERNISATION ET GESTION INTERCOMMUNALE DES DECHETS SOLIDES DES VILLES DE L'INTERIEUR	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	N/A
OPTIMISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES DSMA A ABIDJAN	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	N/A
RENOVATION, EXPLOITATION, DES HOTELS HAMBOL DE KATIOLA ET DE LA PAIX DE DAOUKRO	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de L'État et des Entreprises Publiques	HÔTEL FAMAH
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE LA NOUVELLE L'IMPRIMERIE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE	L'imprimerie Nationale de Côte D'ivoire (INCI)	GROUPEMENT SIFOB SARL, FUSION ARCHITECTURE URBAN
CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE A ODIENNE	District Autonome du Denguelé	N/A
CONSTRUCTION du siège du Trésor Public	Direction Générale du Trésor et de La Comptabilité	Le Cabinet ARCHITECTES, CONSULTANT & ASSOCIES et la Société BRANDON & ARCHI BUILDERS
CREATION ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIELLE A YAMOUSSOUKRO	Ministère Du Commerce et de L'industrie	PFO Africa
TRANSFERT DES USINES DE TRANSFORMATION DE RIZ DE KORHOGO ET NIAKARA	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	SOCOM-CI
AMENAGEMENT ET EXPLOITATION D'UN TERMINAL A ENGRAIS ET MARCHANDISES DIVERSES AU PORT AUTONOME D'ABIDJAN (PAA)	Port Autonome d'Abidjan	R-LOGITECH
REVALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET FONCIER DE LA SIPF AU PLATEAU : « RAIL CITY »	Le Ministère des Transports	TASSEC
EXTENSION DE L'UNIVERSITE DE MAN	Ministère de L'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	China State Construction Engineering Corporation Ltd (CSCEC)

Intitulé du contrat	Autorité contractante	Opérateurs
PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE	Ministère de L'environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique	Safari Parc
FINANCEMENT, RENOVATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DU COMPLEXE L'HOTELIER « RELAIS PAILLOTE » DE JACQUEVILLE	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille De L'État et des Entreprises Publiques	GROUPE FAMAH LA RENAISSANCE
REVALORISATION DE L'IVOIRE GOLF CLUB	Ministère du Patrimoine, du Portefeuille De L'État et des Entreprises Publiques	SODIAT et INFRAGROUP GTC LLC
CONSTRUCTION DE TOURS JUMELLES (AIP)	Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)	(IIDG) / (TGCC)
INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN CYCLOTRON, D'UN SPECT CT ET D'UN PET SCAN EN PPP AVEC LE GROUPE MEDICAL DU PLATEAU A L'IMENA (INSTITUT DE MEDECINE NUCLEAIRE)	Ministère de la Sante, de l'hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Groupe GMP
DIGITALISATION DES CENTRES DE SANTE PUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	Ministère de la Sante, de l'hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	SOCIETE DE GESTION ET DE CONCEPT INFORMATIQUE (SGCI)
TRANSPORT DE MATERIEL MEDICAL PAR DRONES PAR ZIPLINE	Ministère de la Sante, de l'hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Zipline Côte d'Ivoire
CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'ALIMENTS POUR POISSON A KOSSOU ET L'EQUIPEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'ECLOSERIE PISCICOLE DE JACQUEVILLE	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	GROUP AS
CONCEPTION, FINANCEMENT, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE ECLOSERIE DE HAUTE QUALITE, D'UN CENTRE DE FORMATION ET D'UNE USINE DE FABRICATION D'ALIMENTS POUR POISSONS (VG STIMULUS LTD)	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	VG Stimulus Ltd
CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS DANGEREUX ET DES BOUES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	PFO GROUP
EXPLOITATION DU PARC URBAIN ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS ET DE PRODUCTION D'ENERGIE VERTE D'AKOUEDO	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	PFO
CONCEPTION, CONSTRUCTION, FINANCEMENT, EXPLOITATION ET ENTRETIEN MAINTENANCE DE L'USINE D'EAU POTABLE DE DABOU-NIEKY	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	GROUPEMENT MERIDIAM-SUEZ

Intitulé du contrat	Autorité contractante	Opérateurs
FINANCEMENT, CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE A PARTIR DES CHAMPS CAPTANTS DE NIEKY ET D'ANGUEDEDOU	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)	SODECI
CONSTRUCTION DE VINGT (20) COLLEGES DE PROXIMITE	Ministère de L'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation	UNISERV
CONSTRUCTION DE QUINZE (15) COLLEGES A BASE 4	Ministère de L'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation	CECI



www.arcop.ci

NUMÉRO
VERT 800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français
Cocody-Rivière 3 - 25 BP 589 Abidjan 25
Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44